

A&F CONCEPT
Société à responsabilité limitée
au capital de 100.000 euros
Siège social : 7 route Nationale – ZAC Yellow Park
59121 PROUVY
823.714.183 RCS VALENCIENNES
Ci-après la « **Société** »

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 1^{ER} JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six,
le 1^{ER} juin,

LA SOUSSIGNEE :

- **La société JSWIN**, société de droit belge, dont le siège social est situé Zevenbronnenstraat 92A – 1653 BEERSEL (BELGIQUE), immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0847.406.450, représentée par son représentant, Monsieur Frank WINNEPENNINCKX, propriétaire de MILLE (1.000) parts sociales, en pleine propriété de la Société,

Agissant en qualité de seule associée (l'« **Associée unique** ») de la Société,

APRES AVOIR RAPPELE QUE :

- Conformément à l'article L.223-16 du Code de commerce et à l'Article 12.2 des statuts de la Société, les parts sociales sont librement cessibles entre associés ;
- La société YSYMAX CONSULTING a cédé ce jour l'intégralité, soit QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX (490) parts sociales qu'elle détenait au sein du capital social de la Société au profit de la société JSWIN.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- *Prise d'acte de la cession par la société YSYMAX CONSULTING de l'intégralité des parts sociales lui appartenant au sein de la Société, au profit de la société JSWIN aux termes d'un acte sous seing privé en date de ce jour ;*
- *Modification corrélative des Articles 7 et 8 des statuts de la Société ;*
- *Démission de Monsieur Arnaud GUERENNE de ses fonctions de Gérants de la Société, sans pourvoir à son remplacement ;*
- *Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.*

PREMIERE DECISION

L'Associée unique prend acte de la cession par la société YSYMAX CONSULTING des QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX (490) parts sociales, lui appartenant dans le capital social de la Société au profit intégral de la société JSWIN.

Cette décision est adoptée par l'Associée unique.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique, en conséquence de la décision qui précède, décide de modifier les Articles 7 et 8 des statuts de la Société, dont la rédaction sera désormais la suivante :

Il est ajouté à la fin de l'Article 7 les termes suivants :

« Par acte sous seing privé en date du 1^{er} juin 2026, la société YSYMAX CONSULTING a cédé les QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX (490) parts sociales lui appartenant au profit de la société JSWIN. »

Le reste de l'Article 7 demeure inchangé.

L'Article 8 est modifié ainsi :

« ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de CENT MILLE EUROS (100.000 €), divisé en MILLE (1.000) parts sociales de CENT EUROS (100 €) chacune, entièrement libérées numérotées de 1 à 1.000 attribuées en totalité à la société JSWIN. »

Cette décision est adoptée par l'Associée unique.

TROISIEME DECISION

L'Associée unique, prend acte de la démission de Monsieur Arnaud GUERRENNE de ses fonctions de co-Gérant de la Société, à compter du 1^{er} juin 2026.

Cette décision est adoptée par l'Associée unique.

QUATRIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

Cette décision est adoptée par l'Associée unique.

*
* * *
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, ont été signé par les Associés.

SIGNE PAR VOIE ELECTRONIQUE

Le présent procès-verbal est signé par voie électronique, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, par l'intermédiaire de la plateforme <https://docusign.fr/>, ainsi que le reconnaît et l'accepte le signataire.

La société JSWIN

Représentée par Monsieur Frank WINNEPENNINCKX

DocuSigned by:

B42DFE55AC2E48D...